N° 7 **LE COURRIER DE C.A.N.O.L.** janvier 2002

pour les

Contribuables du Lyonnais

Editorial

Nos précédents bulletins ont examiné la gestion des différentes collectivités territoriales régionales : communes du nord-ouest lyonnais, Conseil Général du Rhône, Grand Lyon et Région Rhône-Alpes.

Nous présentons aujourd'hui ce que chacun de ces organismes percepteurs représente pour un habitant et quel en est globalement le résultat. Nous y avons introduit la ville de Lyon, puisque près de la moitié des personnes qui nous soutiennent y habitent.

Le résultat final est que **la situation se détériore chaque année**. Les municipalités du nord-ouest lyonnais, prises dans leur ensemble, ont fait preuve d'une gestion économe, profitant de l'amélioration de la conjoncture. Il n'en a malheureusement pas été ainsi pour la municipalité de Lyon et pour nos autres autorités régionales. **Le Département du Rhône et le Grand Lyon ont laissé les finances se dégrader** et les réalisations visibles (TEO et tramway) ont fait beaucoup plus de mécontents que de satisfaits, quand on rapproche le résultat du coût supporté. Ceci est particulièrement vrai pour les habitants des communes du nord-ouest qui contribuent proportionnellement beaucoup plus que les Lyonnais à ces dépenses!

Nos élus, malgré leurs promesses, demandent à nouveau aux contribuables de compenser leurs erreurs passées et leur incapacité à remédier à la situation actuelle. Ils ne savent pas faire d' économies : ils augmentent à nouveau les taux d'imposition. Nous leur avons signifié notre désaccord (cf page 4).

Cette situation est insupportable : **nous exigeons de nos élus qu'ils agissent avec responsabilité et non pas par démagogie.** Si la situation n'est pas bonne, qu'ils prennent les mesures qui s'imposent (voir page 3), en réduisant dépenses et investissements! Qu'ils montrent eux-mêmes l'exemple en réduisant leurs frais et leurs voyages!

Des gisements d'économie existent : nous l'avons démontré dans nos précédents bulletins et nous allons continuer à le faire dans les prochains!

Michel VERGNAUD

Impôts locaux : halte à l'augmentation! oui aux économies!

Dans ce bulletin consacré à l'ensemble des collectivités territoriales qui bénéficient de nos impôts, nous avons rassemblé l'essentiel des éléments significatifs de ces collectivités : dépenses, recettes, fiscalité, et dette,... que nous avons exprimé par habitant, afin de rendre les choses comparables.

La synthèse de notre analyse se résume dans le graphique ci-dessous. Il fait apparaître l'évolution de 1995 à 2000 (derniers chiffres publiés) des principaux indices de gestion : dépenses de fonctionnement, fiscalité supportée par les citoyens, dette (c'est-à-dire fiscalité à supporter dans l'avenir!), le tout comparé à l'inflation durant la période.

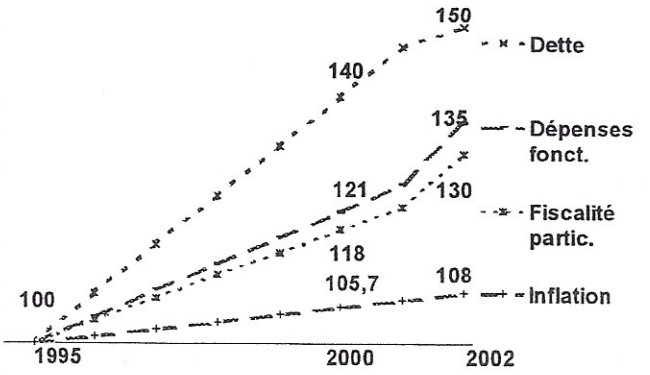

Nous avons également projeté ces tendances jusqu'en 2002 afin de tenir compte des augmentations que nos élus nous ont déjà annoncées.

Après avoir converti les données de 1995 en base 100, il est possible de faire les constatations suivantes :

- **La gestion de nos collectivités a été malsaine durant la période : alors que l'inflation était faible (5,7%), les dépenses se sont envolées (21%) à un rythme plus rapide que les recettes (18%, fiscales ou non!), et malgré des recettes plus importantes et une conjoncture de crédit favorable, la dette s'est accrue très fortement (+40%), hypothéquant l'avenir!**
- **Faîtes la comparaison avec vos finances personnelles** : vous ne pouvez pas vous permettre de dire à votre employeur de vous augmenter, sous prétexte que vous avez trop dépensé! C'est cependant ce que font nos collectivités locales, qui nous mettent au pied du mur en nous faisant payer leur mauvaise gestion!
- **Où sont les gains de productivité?** Dans toute entreprise bien gérée, on recherche les réductions de coûts pour compenser l'inflation et parfois pour proposer de meilleurs services au même prix. Cela n'existe pas dans les collectivités du Rhône!
- **Quelle amélioration de service avons-nous obtenue?** Si le prix à payer augmente, les prestations doivent être meilleures! Qu'avons-nous constaté depuis 5 ans comme amélioration dans le Grand Lyon ou dans le Département : circulation? transports? pollution? propreté? écoles? solidarité? sécurité? disponibilité des administrations? qualité de vie?

La seule solution qui nous est proposée, qui est aussi la plus facile, est d'augmenter à nouveau les impôts. C'est ainsi que ceux qui paient des impôts (2 foyers sur 3) supportent l'incapacité de nos élus à gérer correctement! Ces derniers nous parlent bien sûr d'économies qu'ils vont réaliser, mais ils ne disent jamais dans quel domaine, rassurant chacun qu'il n'en fera pas les frais!

On trouvera dans les pages suivantes le détail de nos constatations par niveau de collectivité. Dans le prochain bulletin, figurera la répartition des dépenses de nos administrations locales par secteur d'activité et leur évolution depuis 1995.

Comment cette étude a-t-elle été réalisée?

- Les informations utilisées ont été celles recueillies pour la confection des précédents bulletins.
- Elles ont été actualisées avec les informations publiées dans les comptes administratifs 2000 (dernier exercice connu) des communes et des collectivités territoriales.
- Les bases et taux d'imposition utilisés pour la fiscalité sont ceux publiés sur les feuilles d'imposition 1995 et 2001.
- Les taxes d'habitation calculées tiennent compte des abattements généraux à la base, variables suivant les communes, mais non des abattements familiaux.
- Tous les montants ont été pondérés par habitant en tenant compte de la population du recensement de 1990 pour l'année 1995, de celle du recensement de 1999 pour l'année 2000.
- Il a été tenu compte du nombre moyen de personnes par foyer de chacune des communes.
- les communes de l'ouest lyonnais incluent Sainte-Foy-les-Lyon, Ecully, Tassin, Francheville, Craponne, Dardilly, Saint-Didier, Saint-Cyr, Champagne, Charbonnières, La Tour de Salvagny et Limonest.
- Pour des raisons évidentes de compréhension, nous avons laissé toutes les valeurs monétaires en francs.

Pour en savoir plus sur

CANOL

vous pouvez désormais consulter son site Internet

http://site.voila.fr/canol

la fiscalité cumulée des particuliers

Le graphique ci-dessous illustre la composition de nos impôts locaux en termes de collectivités consommatrices. Il met ensuite en lumière l'évolution de l'appétit de ces collectivités de 1995 à 2001. Il est exprimé en cumul de taxes d'habitation et de taxes foncières payé par habitant de chaque logement. Enfin, il s'intéresse aux communes du nord-ouest lyonnais, puis à la ville de Lyon.

On constate deux phénomènes marquants. D'abord, parmi les différentes collectivités territoriales, **le Grand Lyon est de loin le premier percepteur de nos impôts locaux. Les habitants du nord-ouest lyonnais contribuent d'ailleurs beaucoup plus aux dépenses du Grand Lyon que les Lyonnais eux-mêmes !**

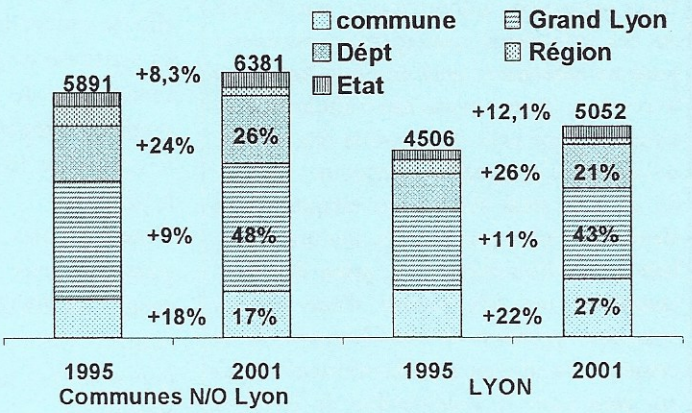

Il est ensuite frappant de noter que les impôts payés aux communes ont progressé en 6 ans de 18% dans le nord-ouest lyonnais et de 22% à Lyon, alors que l'inflation dans cette période n'a été que de 7,3% ! Cette évolution anormale se double d'une autre progression étonnante : **les parts d'impôts versées au département du Rhône ont, elles, augmenté de 24% pour le nord-ouest lyonnais et de 26% pour la ville de Lyon, toujours pour une inflation de 7,3% !**

On peut d'autant moins accepter cet état de fait qu'on nous annonce aujourd'hui de nouvelles augmentations.

Tous ces impôts, qu'ils soient payés à la commune, au Grand Lyon ou au département, reposent sur la même base : **la valeur locative cadastrale des logements**. Chaque collectivité territoriale y applique son taux qui est révisable chaque année. Les valeurs locatives, elles, ne sont pas révisées ! Elles sont même, pour la plupart, complètement obsolètes faute d'avoir été actualisées depuis 1970! Tout le monde en convient. Leur mise à jour est de la responsabilité conjointe du Cadastre (Ministère des Impôts) et des communes, dans le cadre des Commissions Communales des Impôts Directs que président les maires !

Malheureusement, nos responsables qui ne veulent mécontenter personne ne font rien, si ce n'est accorder des dégrèvements toujours plus nombreux. En effet, **un foyer français sur trois ne paye pas de taxe d'habitation**. En outre, **ce sont les constructions récentes, dont les valeurs cadastrales sont « à jour », qui supportent le poids le plus lourd et, dans certaines communes, leur imposition atteint des montants exorbitants.**

Les valeurs locatives cadastrales qui sont la base de tout l'édifice de l'imposition locale sont non seulement obsolètes pour le plus grand nombre, mais encore elles font l'objet d'évaluations trop rapides et subjectives pour les plus récentes. Elles peuvent ainsi aboutir à des différences d'imposition allant du simple au quintuple suivant la commune.

Ne serait-il pas plus équitable d'asseoir la taxe d'habitation sur le revenu ?

La dette et l'épargne brute

La dette des collectivités autres que les communes du nord-ouest lyonnais a augmenté de façon considérable au cours de la période 1995-2000 : 49% pour la ville de Lyon, 48% pour le Grand Lyon, 23% pour le Département, 36% pour la Région.

Ceci se traduit à fin 2000 par une dette cumulée de 17 545 F pour un habitant de Lyon, à comparer à 14 525 F pour un habitant du nord-ouest lyonnais.

Une tel fardeau ne peut bien entendu, laisser augurer d'une baisse de la pression fiscale dans les années à venir car les remboursements de la dette pèseront encore pendant plus de 15 ans.

Le remboursement de la dette s'apprécie à partir de la notion **d'Epargne Brute.** Celle-ci correspond à la somme dont dispose la collectivité territoriale après avoir payé l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des frais financiers.

Evolution de la dette par habitant

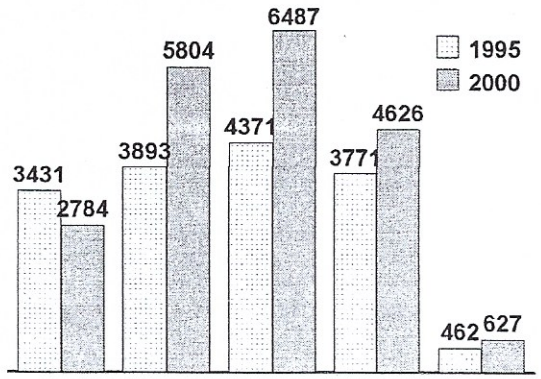

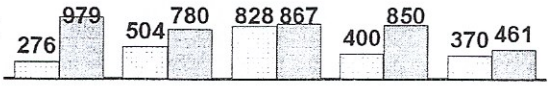

Evolution de l'épargne brute

L'Epargne Brute se doit d'être au minimum égale au montant annuel du capital à rembourser. A défaut la collectivité serait en état de faillite.

Compte tenu de ce principe il est normal de constater une augmentation de l'Epargne Brute sur la période 1995-2000, pour faire face à la Dette. Cependant l'Epargne Brute aurait pu croître de façon plus significative sachant que le crédit a été favorisé par une baisse des taux d'intérêt sur la période. C'est ce qu'ont fait les municipalités du nord-ouest lyonnais, en renégociant leurs prêts : elles paient moins d'intérêts et ont pu rembourser plus que prévu. Elles se retrouvent ainsi avec une dette amoindrie et une capacité d'investissement plus grande. **La ville de Lyon, le Grand Lyon et le Département n'ont pas su tirer parti de cette conjoncture favorable!**

Pour mieux apprécier l'impact de la dette, il est intéressant de se référer à la notion d'Epargne Nette (EN). L'EN est égale à l'Epargne Brute moins le remboursement annuel du capital emprunté. En fait il s'agit du montant disponible à la collectivité pour investir dans l'année, sans avoir recours à l'emprunt.

Pour Lyon, l'EN s'élevait en 1995 à 239 F par habitant. En 2000, elle plafonne à 69F soit une baisse de 71%. Le constat est de même nature pour le Grand Lyon : 554F en 1995 et 293 F en 2000 soit une baisse de 47%!

Ceci démontre que nos équipements sont presque entièrement financés par l'emprunt, au lieu de l'être en grande partie par les recettes. Cette situation n'est pas normale, même si, pour la justifier, on évoque TEO et le Plan de Déplacement Urbain (PDU, qui a abouti à l'installation du Tramway).

Etait-il urgent de se saisir du PDU alors que d'autres grandes villes dont PARIS en sont encore à la phase d'analyse ? Les Lyonnais sont à même de juger du résultat!!!

Comment faire des économies?

Quand on s'aperçoit, que, quelle que soit la conjoncture, les dépenses augmentent, la dette s'accroit et la seule ressource disponible est à nouveau de mettre à contribution les contribuables, on doit se demander s'il est ou non possible de faire des économies au sein d'une collectivité territoriale?

Dans une entreprise privée, en période de crise, se prend le type de décisions suivantes :

- arrêt de toute embauche, non-remplacement des départs, limitation des augmentations salariales à celle du coût de la vie.
- suspension de tout investissement non productif à court terme
- limitation des frais de représentation et de voyages au strict minimum
- restructuration des services afin d'affecter les ressources aux secteurs les plus productifs.
- réduction des frais administratifs

Dans nos collectivités territoriales, **on parle d'économies, mais on ne les voit apparaître nulle part** : le personnel augmente, les rémunérations croissent beaucoup plus vite que l'inflation, les dépenses de fonctionnement s'envolent, on continue à se disperser dans des actions qui ne sont pas de sa propre responsabilité, on distribue encore plus de subventions sans contrôle précis de leur utilisation et on met en place des projets qui auraient très bien pu attendre des jours meilleurs!

Il existe en France des villes, des communautés urbaines ou des départements où les taux d'imposition ont baissé en 2001. Cela est donc possible!

Il est même des pays, comme l'Espagne, où **une loi va interdire tout déficit public! Quand verra-t-on enfin cela en France?**

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Cette association est récente. Elle ne bénéficie naturellement d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations!

Son but est de vous informer des anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- financièrement pour lui permettre de survivre
- en temps alloué pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations

Les recettes de fonctionnement

Elles ont augmenté de 17% en 5 ans (inflation 5,7%). Elles comprennent :

- **les contributions directes** demandées aux particuliers et aux entreprises (taxes foncières, d'habitation et professionnelle). Elles n'ont augmenté que de 11% grâce à une baisse sensible de la taxe professionnelle.
- les **contributions indirectes** (droits de mutation, permis de conduire, cartes grises, vignettes,...). Elles ont augmenté de 20%, malgré la suppression de la vignette et de la taxe sur les permis de conduire...
- **les subventions ou allocations de l'Etat** (dotations générales de fonctionnement, de décentralisation, l'aide à la formation professionnelle,...), qui comprend aussi les compensations pour les taxes abaissées ou supprimées citées ci-dessus. Elles augmentent de 23%, en dépit d'une décentralisation théoriquement en cours!!!
- **les produits du domaine** (locations, remboursement de créances, cimetières, taxe sur l'électricité,...), qui augmentent de 27%.

C'est la part de la région Rhône-Alpes, qui augmente le plus du fait de la prise en charge du réseau ferré régional.

Le total des recettes augmente (+17%) trois fois plus vite que l'inflation, mais ce n'est pas encore suffisant pour nos élus, il faut encore en 2002 demander une rallonge aux contribuables!!!

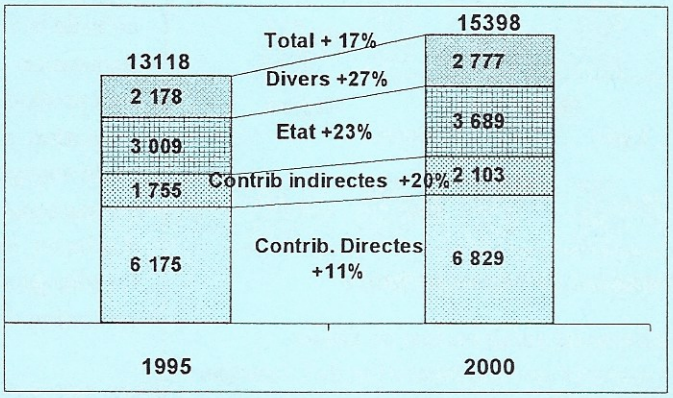

Les dépenses de fonctionnement

Pour un habitant de Lyon, en 5 ans les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) qui expriment le train de vie des collectivités, ont augmenté (+21%) près de 4 fois plus vite que l'inflation! La palme revient au Grand Lyon, dont ces mêmes dépenses se sont accrues de 39%!

La ville de Lyon consomme 49% de ces dépenses, le Grand Lyon 27%, le Département 18% et la région 6%.

Elles ont augmenté encore plus vite que les recettes (21% contre 17%), ce qui signifie que tout reste à faire pour résorber la dette et arriver à une saine gestion.

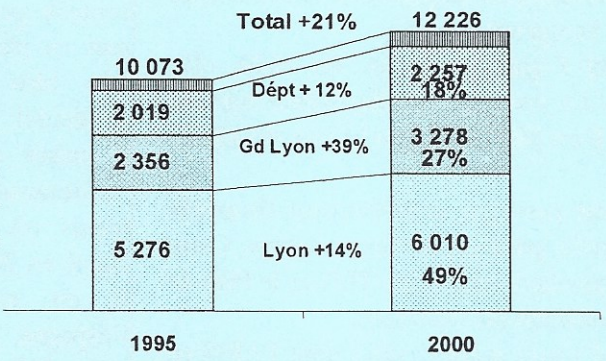

Notre action contre l'augmentation des taux d'imposition

Nous avons été alertés par les projets d'augmentation des taux d'imposition pour 2002, qui ont été annoncés par la presse.

Dès le mois de novembre, nous avons informé le Maire de Lyon, le président du Grand Lyon et le Président du Conseil Général, que, chiffres à l'appui, nous nous opposions à de telles augmentations et nous nous étonnions qu'aucune mesure ne soit indiquée pour faire des économies.

Ces économies sont tout à fait réalisables, à condition d'en avoir la volonté et de savoir le faire comprendre à son électorat! Nous avons demandé à tous les responsables de groupes politiques de ces collectivités de ne pas voter les budgets incluant ces hausses et de nous faire savoir comment ils avaient voté.

Nous vous informerons des réponses qui nous seront parvenues afin de vous permettre d'en tenir compte lors de prochaines élections.

Thèmes traités dans les prochains bulletins

Le prochain numéro, prévu pour le mois de mars, détaillera les dépenses de fonctionnement cumulées des différentes collectivités locales. **Il permettra de savoir quelle partie de la dépense est consacrée à l'administration, à l'urbanisme, à la culture, à la solidarité,etc... Il montrera également l'évolution de 1995 à 2000.**

Nous commencerons ensuite l'étude de différents satellites de nos collectivités territoriales : le SYTRAL (transports en commun), les offices de HLM (OPAC,...), etc...

BULLETIN D'ADHESION 2002 à retourner à :

Aidez-nous! **C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr**

7+

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : .....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 12,5 € - membre bienfaiteur : 40 € ou plus)

- **Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.**